

DAUE – AFFAIRES ECONOMIQUES  
PLT/MD

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2010

### DELIBERATION

#### OBJET : FISAC II – 2<sup>ème</sup> tranche

---

Rapporteur : Daniel LE GALLUDEC

Le 25 mars 2009, le conseil municipal a approuvé le nouveau programme d'actions présenté par la ville de Ploemeur et l'association des commerçants de Ploemeur (A.C.P.), dans le cadre de l'opération de redynamisation du centre commercial. A cet effet, des subventions ont été sollicitées auprès du fonds d'intervention pour les services, de l'artisanat et le commerce (FISAC).

Par décision du 8 décembre 2009, le secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation a décidé l'attribution d'une subvention globale de 261 748 € pour le financement de la seconde tranche de redynamisation du centre ville de Ploemeur.

Le détail des subventions octroyées est décrit dans le tableau joint en annexe.

Ces dernières ont fait l'objet d'une convention entre l'Etat, la commune et l'A.C.P.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le maire,  
Loïc LE MEUR